



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 8 décembre 2020

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 19h00

Appel: 44 membres présents, 7 membres excusés, 4 membres non excusés

Excusés	
	Pierre Beck
	Garry Gaberel
	Véronique Grin
	Pierre Maeder
	Valeria Mozzetti
	Carmelo Nicolo
	David Savelli
Non excusés	
	Philippe Blaser
	Annelore Carrayol
	Nicolas Mivelaz
	Thomas Rigolet

Le quorum est atteint: 80%

Ordre du jour

1. Assermentations.
2. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité – Communiqués N° 35 et 36.
5. Election d'un délégué (PLR) et d'un délégué suppléant (PLR) pour le Conseil Régional.
6. Election d'un nouveau membre à la CPU (RV)
7. Préavis municipal 2016-2021 N° 47 – Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules de la voirie – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
8. Préavis municipal 2016-2021 N° 49 – Demande de crédit d'étude en vue de l'étude de projet d'implantation de la halle non chauffée dédiée à l'entrepôt de la voirie sur la parcelle N° 372. Phases 1 et 2. – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
9. Préavis municipal 2016-2021 N° 51 – Demande de dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2020, principalement dues aux besoins liés à la gestion de la crise sanitaire du Covid19 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.
10. Préavis municipal 2016-2021 N° 53 – Révision des statuts de l'ORPC – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
11. Préavis municipal 2016-2021 N° 55 – Budget de fonctionnement 2021 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.



Conseil Communal de Rolle

12. Interpellation de M. Arthur Petit « Mobilité douce, cheminements piétons, transports publics, où en est Rolle ? ». Réponse écrite de la Municipalité
13. Motion de M. Arthur Petit et Consorts « Multimodalité accessible ».
14. Associations intercommunales.
15. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance la Présidente souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux et aux représentants de la presse. Elle procède alors à l'assermentation de Mme Mashoor et de MM. Troccoli et Da Silva. Elle fait ensuite voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020.

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté après 2 corrections de noms.

3. Communications de la Présidente.

La Présidente procède à la lecture du courrier de Mme Mirka Lessi relatif à la démission de sa fonction de membre du Conseil. Elle annonce ensuite que le bureau, lors de sa séance du 30 novembre, a élu la commission du PM 54 concernant le règlement de police. Président: M. Petit; Rapporteur: Mme Schmutz; Membres: Mmes Carrard Gay, Suva, Fries, MM. Mounier, Mivelaz.

Elle lit ensuite le courrier de M. Tschudin, qui est une question à la Municipalité au sujet du tarif du gaz.

M. Haldimann informe que la Municipalité statuera prochainement et informera par le truchement d'un communiqué.

La Présidente termine en annonçant que l'apéritif de fin de séance est annulé, mais qu'il est remplacé par un bon à faire valoir dans un restaurant rollois, bon qui sera distribué en fin de séance.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic revient sur le communiqué 36 et précise que M. Vincent Angehrn, chef des ressources humaines démissionnaire, sera remplacé par Mme Catherine Hertling au 1^{er} janvier 2021.

Mme Choulat Pugnale annonce que des garde-ports ont été installés au port ouest.

5. Election d'un délégué (PLR) et d'un délégué suppléant (PLR) pour le Conseil Régional.

La Présidente a reçu les propositions suivantes : délégué M. Christian Hay et délégué suppléant M. Emmanuel Mounier. Ils sont élus par acclamations.

6. Election d'un nouveau membre à la CPU.

La Présidente a reçu la proposition suivante : M. Giovanni Troccoli. Sans autre proposition ce membre est élu à l'unanimité.

7. Préavis municipal 2016-2021 N° 47 – Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules de la voirie – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.

Le rapporteur, Mme Bermejo Dubois, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport qui comporte deux amendements, et poursuit par la lecture des amendements.

La Présidente ouvre la discussion sur le premier amendement.



Conseil Communal de Rolle

M. Haldimann informe que pour deux raisons la Municipalité s'oppose à cet amendement. Par diverses mauvaises expériences il a été constaté que le terrain à couvrir est souvent défavorable à ce type de véhicules, et de plus le coût financier induit est trop lourd pour la période actuelle.

M. Deruaz est un peu surpris par la position de la Municipalité, même si elle est cohérente avec celle qu'elle a défendue dans le préavis. Certes la Commune a fait une mauvaise expérience avec les premiers véhicules, mais cette mauvaise expérience a quand même duré un certain nombre d'années et on peut émettre l'hypothèse que les véhicules dont on ferait l'acquisition aujourd'hui seraient plus stables, avec une technologie plus sûre comportant moins de défauts que ceux acquis il y a 5 ou 6 ans. Par ailleurs dans le budget il est proposé de réengager un spécialiste « énergie ». Ce Conseil communal s'est prononcé pour un plan climat il y a quelques semaines. Actuellement la commune ne possède que quelques véhicules électriques et il est annoncé que d'ici à 2030 on devrait renoncer aux véhicules à hydrocarbures. Si on remplace deux véhicules électriques par deux véhicules thermiques, quel signe envoie-t-on à notre jeunesse, à notre population? Evidemment le coût est supérieur, ce qui ne fait pas particulièrement plaisir à l'ancien président de la Cofin qu'il est, mais il croit qu'il faut poser des priorités et que le climat ne laisse pas le choix au symbole qu'est l'autorité publique. La seule concession qu'il serait prêt à faire est de suivre l'expérience de Founex et de remplacer l'un des véhicules électriques par un char et deux chevaux !

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que le premier amendement est accepté à la majorité. Elle ouvre alors la discussion sur le second amendement.

M. Haldimann annonce que la Municipalité n'a aucune opposition au sujet de cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que le second amendement est accepté à la majorité. Elle ouvre la discussion sur le fond et la parole n'étant pas demandée elle passe au vote sur les conclusions du préavis amendé qui sont acceptées à la majorité.

« Fondée sur le rapport, la commission ad hoc vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** N° 47 de la municipalité du 24 août 2020
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

Décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 150'000.- pour l'acquisition de deux véhicules électriques.
2. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte N° 4300.506010 « acquisition de deux véhicules pour le service de la voirie».
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 5 ans, à raison de Fr. 31'000.- par année, à porter en compte dès le budget 2021.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2020



Conseil Communal de Rolle

8. Préavis municipal 2016-2021 N° 49 – Demande de crédit d'étude en vue de l'étude de projet d'implantation de la halle non chauffée dédiée à l'entrepôt de la voirie sur la parcelle N° 372. Phases 1 et 2. – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.

Le rapporteur, M. Petit, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport qui comporte un amendement, et poursuit par la lecture de l'amendement.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme Choulat Pugnale informe que la Municipalité accepte l'amendement.

Mme Bermejo Dubois a remarqué que la commission a relevé, par rapport au budget qui ne comprend pas les études du génie civil et de divers corps de métiers, que ce budget a été augmenté de Fr. 20'000.- alors que l'on s'attend à avoir des travaux de génie civil plus importants que les travaux d'architectes. Est-ce que ce budget sera suffisant pour couvrir l'étude ?

Mme Ruchti dit qu'il a été discuté des manques qui sont à signaler jusqu'à la mise à l'enquête et aux appels d'offres. Ce qui est octroyé ne couvre pas le 100% du mandat, c'est une phase qui permettra d'avoir le chiffrage complet et ensuite d'ouvrir aux entreprises pour la réalisation des travaux. Une halle non chauffée est un bâtiment qui est de la compétence des architectes. Le montant de Fr. 20'000.- qui est alloué aux divers spécialistes est notamment destiné aux éventuels calculs de structure pour les appels d'offres ainsi que pour les géomètres et autres prestataires obligatoires pour une mise à l'enquête. Normalement le budget complet pour mener à bien ce projet jusqu'aux appels d'offres devrait être disponible.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que l'amendement est accepté à la majorité. Elle ouvre la discussion sur le fond et la parole n'étant pas demandée elle passe au vote sur les conclusions du préavis amendé qui sont acceptées à la majorité.

« Fondée sur le rapport, la commission ad hoc vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** N° 49 de la municipalité du 24 août 2020
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

Décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 80'000.- en vue de l'étude de projet d'implantation de la halle non chauffée sur la parcelle N° 372 – Phases 1 et 2.
2. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte N° 3540.503024 « bâtiments et construction, étude d'une nouvelle halle pour la voirie».
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une année, à porter en compte au budget 2021.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2020



Conseil Communal de Rolle

9. Préavis municipal 2016-2021 N° 51 – Demande de dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2020, principalement dues aux besoins liés à la gestion de la crise sanitaire du Covid19 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

Le président, M. Joly, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport qui comporte des amendements, et poursuit par la lecture des amendements.

C'est ensuite au tour de Mme Choulat Pugnale de lire l'amendement déposé par la Municipalité : « Afin d'apporter une aide supplémentaire aux trois restaurants qui ont dû fermer pendant le mois de novembre, la Municipalité demande aux conseillers communaux de se prononcer sur l'amendement suivant : - La commune de Rolle offre, aux trois restaurants (Casino, Blackbird, Wolfisberg), un rabais de Sfr. 9'549.- qui correspond à une diminution de 50% sur leur loyer du mois de novembre ».

Mme Ruchti dépose un amendement au nom du groupe rose-vert concernant les loyers offerts : « La Municipalité propose de suspendre les loyers commerciaux propriété de la commune afin de soulager les locataires. La suspension proposée concerne le 50% des loyers des mois d'avril et mai. Pour mémoire, l'interpellation du groupe rose-vert proposait 3 mois de loyers offerts. Etant donné la fermeture en cours (5 semaines du 4 novembre au 10 décembre), le groupe rose-vert propose d'augmenter ce crédit et de le passer à Sfr. 100'000.-. Cela correspondrait ainsi à 2 mois pleins de loyers pour avril et mai ainsi qu'un mois pour les restaurants pour novembre. ».

La Présidente ouvre la discussion sur le **premier amendement – Vélos électriques**.

Le Syndic relève une certaine incohérence car la Municipalité doit acheter des véhicules électriques pour la voirie et la possibilité d'achat de vélos électriques lui est retirée. Il faut savoir que 20 à 25 demandes d'aide pour l'acquisition de vélos électriques ont été déposées à la commune, et ne pas accepter l'amendement consiste à reporter la question à l'année prochaine, alors qu'il n'est pas certain que le budget de l'année prochaine permettra de répondre aux demandes déjà déposées. La Municipalité refuse cet amendement.

M. Hay croit que l'amendement est destiné à ce que la Municipalité revoie son règlement. Les attentes sont éveillées par des subventions qui dépendent d'un règlement mal ficelé et qui ne pourront peut-être jamais être versées sachant que l'on ne sait pas ce que sera la situation dans un an. Il faut que le règlement soit beaucoup plus clair de sorte qu'il n'y ait pas des listes d'attente de citoyens qui comptent sur la subvention. Il faut revoir le règlement et ensuite on verra.

M. Haldimann précise qu'il ne s'agit pas d'un règlement mais de conditions d'octroi qui ont été avalisées récemment. Les griefs présentés contre ces conditions d'octroi étaient plutôt reliés aux véhicules électriques qu'aux vélos. Et il faut aussi reconnaître que cette année particulière en raison de la pandémie a créé de la demande supplémentaire.

Mme Suva rejoint M. Haldimann ; on peut forcer la Municipalité à revoir les conditions d'octroi, mais pas au détriment des habitants de Rolle qui sont dans une situation particulière. Clairement il ne faut pas revoir ces conditions cette année à cause de la situation Covid.

M. Deruaz rappelle que la date du jour est le 8 décembre, et demande à la Municipalité si le montant de Fr. 15'000.- a déjà été versé ou si les demandeurs sont sur liste d'attente.

M. Haldimann répond que l'argent n'a pas été versé puisque l'on ne peut pas disposer de l'argent que l'on n'a pas. L'aval du Conseil est attendu.

M. Deruaz pense que c'est le budget 2021 qui va être voté en soirée qui devrait répondre à cette question, et non plus le budget 2020.

M. Haldimann demande une brève interruption de séance afin de discuter avec ses collègues municipaux. A la reprise de séance il annonce que la Municipalité maintient son opposition à l'amendement et tient à ce que les crédits Covid soient attribués au budget 2020.

M. Founou pense que c'est une question du principe; est-on pour la subvention des vélos ou est-ce qu'on est contre. La question de l'année budgétaire à prendre en considération est pour lui secondaire.



Conseil Communal de Rolle

M. Deruaz demande quel est le montant correspondant aux demandes sur liste d'attente.

M. Haldimann répond que la liste d'attente comprend entre 20 et 26 personnes, ce qui correspond à un montant allant de Fr. 7'000.- à Fr. 8'000.-. Donc pas l'entier de la subvention.

M. Deruaz pense qu'il faut pouvoir prévoir des sommes au budget qui correspondent aux montants qui seront effectivement versés. C'est bien d'encourager mais pas de créer une liste d'attente. Il faudra discuter avec la Cofin des impacts que cela crée.

M. Hay a calculé que 15 demandes correspondent à Fr. 30'000.-, ce qui est quand même beaucoup et il est étonné qu'une trentaine de personnes se trouvent sur liste d'attente.

Mme Suva trouve évident qu'une trentaine de personnes aient demandé une subvention car la crise crée une accélération de besoins. Il y aura un effet de ralenti les prochaines années car on ne change pas de vélo chaque année. Cette année est exceptionnelle et ne correspond pas à ce que seront les années futures.

La Présidente clôt la discussion pour passer au vote sur ce **premier amendement** qui est **refusé** à la majorité par 19 non, 10 oui et 10 abstentions.

Elle ouvre ensuite la discussion sur le **deuxième amendement – Frais avoirs en banque**.

M. Joly explique que l'amendement est proposé parce que la Cofin a fait son travail, mais il ne faut pas se leurrer et quelle que soit la facture de la banque il faudra la payer.

La Présidente clôt la discussion pour passer au vote sur le deuxième amendement qui est accepté à la majorité par 32 oui, 0 non et 10 abstentions.

Elle ouvre ensuite la discussion sur le **troisième amendement – Suspension loyers** et sur le sous-amendement du groupe rose-vert

Le Syndic déclare que la Municipalité refuse ce sous-amendement, la situation financière de la commune ne permettant pas d'y adhérer.

M. Deruaz précise que l'amendement relatif à ce sous-amendement ayant été retiré par la Cofin, ce dernier devient un amendement.

M. Hay se dit qu'il y a une proposition de la Municipalité, un amendement de la Cofin retiré et à présent un sous-amendement. Pour plus de clarté il faut rappeler ce que la Municipalité a proposé et le mettre en regard de ce sous-amendement.

M. Joly lit le chapitre du PM 51 sur la suspension des loyers commerciaux : « Dans le cadre de la pandémie de COVID.19, la fermeture de nombreux commerces a été ordonnée par le Conseil Fédéral. Dès lors la Municipalité a décidé de suspendre les loyers des locaux commerciaux propriétés de la Commune afin de soulager les locataires. La suspension en question concerne le 50% des loyers des mois d'avril et mai 2020 ». Le crédit ainsi demandé est de Fr. 41'200.-.

La Présidente poursuit en expliquant que la Municipalité a ensuite amendé son préavis en rajoutant le point suivant : « La Commune de Rolle offre, aux trois restaurants (Casino, Blackbird, Wolfisberg), un rabais de Fr. 9'549.- qui correspond à une diminution de 50% sur leur loyer du mois de novembre ». Donc sur les loyers avril/mai 2020 c'est la somme de Fr. 41'200.- qui s'applique à laquelle s'ajoute la somme de Fr. 9'549.- pour le mois de novembre, ceci pour un total de Fr. 50'749.-. D'autre part il y a le sous-amendement devenu amendement du groupe rose-vert qui propose le 100% des loyers offerts, à savoir Fr. 100'000.-.

M. Deruaz relève que la proposition de la Municipalité porte uniquement sur les restaurants pour novembre; est-ce le cas également de la proposition du groupe rose-vert ?

Mme Ruchti précise que pour le mois de novembre il ne s'agit que des restaurants.

M. Deruaz demande si le montant calculé pour cet amendement tient compte de l'amendement de la Municipalité.



Conseil Communal de Rolle

Mme Ruchti répond par l'affirmative puisqu'il s'agissait de la demande qui faisait partie du communiqué municipal N° 36 qui mentionnait la décision de suspendre les loyers de novembre pour les restaurants.

M. Roland se demande si l'on ne va pas créer des conditions inéquitables avec les baisses de loyers pour les locataires de la commune en regard des commerçants qui sont locataires de propriétaires privés. Ne faudrait-il pas plutôt penser à une somme globale à répartir entre tous les commerçants plutôt que de ne penser qu'aux locataires qui ont la chance de dépendre de la Commune ?

Mme Ruchti rappelle que lorsque l'on dépend d'un propriétaire privé il peut y avoir une prise en charge à 50% du loyer par le propriétaire et de 25% par le Canton, ce qui donne une prise en charge de 75% du loyer. Par contre, lorsque les baux dépendent d'une institution publique, ils ne sont pas éligibles à ces accords. Donc en l'état actuel des discussions, il y a déjà une punition pour ces locataires, tels ceux de la commune de Rolle. Les communes en général devraient avoir un devoir d'exemplarité, et couvrir le 100% des loyers est un geste clair de soutien à l'économie locale.

M. Hay étant lui-même propriétaire de deux arcades louées dans la Grand Rue se sent concerné et n'a pour sa part pas attendu que les autorités disent de faire un effort sur les loyers. Par contre pour la commune ce n'est pas tout à fait la même chose car il s'agit de l'argent de la collectivité. Effectivement le Canton a généreusement redistribué une aide aux propriétaires, mais il n'a pas entendu dire que cela serait le cas également pour le mois de novembre. Il y a donc une distorsion à l'envers car si les locataires de la commune bénéficient d'une réduction pour le mois de novembre cela créera un effet incitatif pour les locataires de propriétaires privés.

Mme Ruchti répond qu'effectivement les accords ne sont pas encore discutés pour le mois de novembre de façon précise, mais le Canton a quand même clairement indiqué qu'il viendrait en soutien aux restaurateurs. Donc sommes-nous obligés d'attendre les lenteurs administratives de mise en route du Canton qui prendra six mois pour aider les restaurateurs qui survivent difficilement ? Faut-il attendre qu'ils aient déposé leur bilan ?

Mme Bermejo Dubois veut l'avis de la Municipalité afin de trouver la solution la plus équitable, car elle a le sentiment que d'un côté ou d'un autre on risque de prétexter telle ou telle personne. Elle demande également une interruption de séance pour que les groupes puissent se concerter et prendre position.

Le Syndic pensait que ce serait compliqué et la commune n'a pas que des restaurateurs comme locataires. Comment évaluer l'impact de ce COVID ? La Municipalité travaille un peu à l'aveugle tout en essayant d'être équitable. Pour le mois de novembre, l'intention de la Municipalité était de diminuer les loyers de 50%, mais on peut attendre ou y surseoir en attendant de voir comment les choses se passent.

Mme Choulat Pugnale confirme que c'est très compliqué, on n'est pas assis sur un tas d'or. La Municipalité a pris la décision d'un abattement de 50%, sachant que c'est l'argent des contribuables mais que cela aiderait les restaurateurs qui confirment que c'est déjà un beau geste. Des sociétés sont locataires de propriétaires privés et ne reçoivent rien du tout. Elle pense que la crise n'est pas terminée et qu'il faudra à nouveau avancer de l'argent en 2021. Si les comptes étaient au beau fixe on accorderait le 100% sans soucis.

Mme Schmutz se dit que si l'on n'aide pas les personnes en difficulté, dans peu de temps elles ne pourront plus du tout contribuer par leurs impôts à la santé financière de la commune.

La Présidente lève la séance durant quelques minutes, puis à la reprise donne la parole au rapporteur.

M. Joly confirme que l'impact du COVID-19 sera encore très long et demande, au nom de la Cofin, à la Municipalité et au Conseil de ménager leurs forces, en l'occurrence financières, dont on aura encore besoin à l'avenir.

Mme Ruchti souhaite, dans un souci de consensus, pouvoir modifier l'amendement déposé avec une prise en charge de 75% des loyers afin qu'à minima les locataires de la commune ne soient pas péjorés en regard de locataires de propriétaires privés.

La Présidente clôt la discussion et fait voter sur **l'amendement de la Municipalité**, à savoir Fr. 50'749.- correspondant à un abattement de 50% des loyers. L'amendement **est accepté** à la majorité.



Conseil Communal de Rolle

Elle fait ensuite voter **l'amendement du groupe rose-vert** portant sur le 75% d'abattement des loyers. Le résultat du vote est le **refus** par 25 non, 16 oui.

Elle ouvre ensuite la discussion sur le **quatrième amendement – Prestations scolaires/parascolaires**.

M. Micello explique que la Municipalité entre en matière sur l'amendement. Lors de sa rédaction beaucoup d'incertitudes planaient sur ENJEU au sujet des baisses de revenus liées à la facturation de l'accueil de jour lié à la cantine mais aujourd'hui ces points sont plus clairs. Un conseil intercommunal d'ENJEU a eu lieu et un fonds de réserve dédié à cette question a été créé. Au niveau des aides et subventions les choses ont beaucoup avancé, une grosse partie du réseau est gérée par la Fondation des centres de vie enfantine de Rolle qui est considérée comme non institutionnelle; cette première partie de réseau a rapidement été couverte par des subventions extraordinaires et la partie institutionnelle publique du réseau a elle aussi reçu des aides.

La Présidente clôt la discussion et fait voter sur l'amendement qui est **accepté** à la majorité

Elle ouvre ensuite la discussion sur le **cinquième amendement – Fonds de réserve**.

Le rapporteur relit le texte de l'amendement, explique qu'il s'agit d'une question comptable et qu'il faut savoir quand on entend utiliser les réserves. La crise actuelle n'était pas prévue au budget, toutefois il ne serait pas tactiquement intelligent de mettre ça dans le fonds de réserve mais plutôt dans les charges effectives de cette année. Il y a par ailleurs certainement d'autres charges qui elles ne sont pas apparues, qui n'ont pas été dépensées et qui sont reportées. Il recommande d'utiliser cette non-dépense pour couvrir les frais du COVID plutôt que de puiser dans un fonds de réserve qui s'appelle fonds de réserve pour les investissements futurs qui est donc censé permettre d'investir; le COVID n'est pas un investissement. La logique financière voudrait que l'on prélève les charges de l'exercice sur l'exercice lui-même et qu'on ne les masque pas.

Le Syndic annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter sur l'amendement qui est **accepté** à la majorité. Elle passe ensuite en revue les points 1 à 5 des conclusions du rapport et leurs montants corrigés :

1. Accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2020 de Fr. 152'749.- pour couvrir les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 de la commune de Rolle.
La modification du montant est acceptée à la majorité.
2. Accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2020 de Fr. 205'000.- pour couvrir des dépenses liées à la gestion de la commune.
La modification du montant est acceptée à la majorité.
3. Refuser à la Municipalité de prélever sur le fonds de réserve pour investissements futurs, compte 928510.
4. Prendre acte des manques à gagner prévisibles dans les recettes budgétées pour 2020.
La modification est acceptée à la majorité.
5. Autoriser la Municipalité à emprunter Fr. 357'749.- auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
La modification du montant est acceptée à la majorité.

Elle ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Joly, au nom de la Commission des finances, souhaite faire une remarque. La transparence de ce préavis municipal a été très appréciée, mais au-delà des montants assez élevés il y a un certain nombre de charges sur lesquelles on ne peut pas agir, telles celles pour ENJEU ou les intérêts hypothécaires qui sont d'ailleurs les deux montants essentiels en termes de volume présentés dans le préavis. Il aurait peut-être été plus efficace de proposer une communication tout à fait transparente envers le Conseil plutôt qu'un préavis. Il a fallu beaucoup de travail à la Cofin pour comprendre le fond et répondre aux questions, de même qu'à la Municipalité pour y répondre et justifier les éléments. A l'avenir peut-être serait-il plus utile d'utiliser davantage le vecteur de la communication que celui des préavis pour ce genre de sujets. Les préavis devraient être utilisés pour les éléments importants et les investissements ou les dépenses extrabudgétaires effectives pour lesquelles la Municipalité et le Conseil ont une maîtrise et une responsabilité.



Conseil Communal de Rolle

Le Syndic rejoint M. Joly dans le sens où il faut aller au plus simple, mais c'est un souci démocratique qui a animé les municipaux pour la présentation de ce préavis et sa validation. Il y a suffisamment d'échelons politiques en Suisse et ailleurs qui décident sans l'aval des citoyens. A propos des réserves financières des associations, il y en a un bel exemple cette année quant à leur utilité qui parfois peut paraître dormante. Grâce à ces réserves on échappe à une « secouée » dans les finances de la commune.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur le préavis amendé qui est **accepté** à la majorité.

« Fondée sur le rapport, la commission ad hoc vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** N° 51 de la municipalité du 27 août 2020
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

Décide

1. d'octroyer à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2020 de Fr. 152'749.- pour couvrir les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 de la commune de Rolle.
2. d'octroyer à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2020 de Fr. 205'000.- pour couvrir des dépenses liées à la gestion de la commune.
3. de refuser à la Municipalité de prélever sur le fond de réserve pour investissements futurs, compte 928510.
4. de prendre acte des manques à gagner prévisibles dans les recettes budgétées pour 2020.
5. d'autoriser la Municipalité à emprunter Fr. 357'749.- auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2020

10. Préavis municipal 2016-2021 N° 53 – Révision des statuts de l'ORPC – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.

Le rapporteur, Mme Ruchti, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Bréchon demande à partir de quelle date le règlement entrera en vigueur et quand les délégués issus du Conseil seront nommés.

Mme Tecon explique qu'il a été demandé aux communes de faire passer ce préavis d'ici à la fin de l'année et espère qu'il en sera ainsi afin que les statuts puissent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Les délégués seront ensuite nommés dans la foulée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est accepté à l'unanimité.



Conseil Communal de Rolle

« Fondée sur le rapport, la commission ad hoc vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis N° 53 de la municipalité du 28 septembre 2020
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

Décide :

d'accepter le préavis de la Municipalité N° 2016-2021 / N° 53

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2020

11. Préavis municipal 2016-2021 N° 55 – Budget 2021 – Rapport de la Cofin. Prise de décision.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit les conclusions du préavis puis le texte du premier amendement.

La Présidente ouvre la discussion sur le **premier amendement**.

Le Syndic relève que cette année, à cause de la crise sanitaire, les discussions et la communication avec la Cofin ont été moins fréquentes, de même que ce fut difficile pour la Cofin de travailler. Ceci explique que certaines réponses ne conviennent pas ou ont été mal comprises par la commission.

S'agissant de cet amendement, il faut savoir que l'un des objectifs de la Municipalité est de digitaliser l'administration. Dans ce sens-là on peut considérer que beaucoup de retard a été pris, notamment dans l'archivage. Le concept est de disposer des documents dans la gestion électronique des documents, ce qui serait permis par un logiciel, mais la plupart des documents ne sont pas digitalisés. Il rappelle que la gestion des archives est une obligation, que ce soit fait de façon professionnelle et moderne ou pas. Il s'agit donc de digitaliser plusieurs années pour rattraper le retard et le montant à y consacrer peut surprendre. Il est néanmoins nécessaire d'effectuer ce travail et tout le monde aura à y gagner au niveau de l'administration, soit en recherche, soit en archivage. Il y a une urgence dans ce travail. On peut considérer que plutôt que de tout réaliser en une année, on pourrait étaler le travail sur une période de trois à cinq ans, ce qui permettrait au montant dévolu de ne pas être aussi important. Voilà pourquoi le montant paraît énorme, mais si on ne commence pas cette année on commencera l'année prochaine....

M. Joly demande ce qui est compris dans le montant de Fr. 95'000.-. Est-ce qu'il s'agit d'heures d'externes, de collaborateurs communaux, de logiciels, de quoi est-ce qu'on parle vraiment ?

Le Syndic explique que l'on parle de documents dont certains sont des contrats ou des procès-verbaux, essentiellement de documents physiques sous forme de pages qu'il s'agit de digitaliser et de référencer de manière à ce que les moteurs de recherche puissent les retrouver aisément. Il s'agit de plusieurs milliers de pages qui seraient confiées à une société externe car les ressources ne sont pas disponibles à l'interne. Cela reviendrait à la société des archives qui s'occupe des documents communaux et qui numérise déjà les documents actuels. L'idée est de remonter de quelques années en arrière, de cinq à dix ans, pour avoir plus de documentation en ligne. Il s'agit d'efficacité et d'efficience.

Mme Bermejo Dubois a vu passer plusieurs préavis sur ce sujet avec des montants conséquents et le fait de porter ce montant au budget rend compliquée la compréhension globale. Est-il possible de revenir avec un préavis en donnant un état des lieux de ce qui a déjà été investi ? De mémoire il lui semble qu'un montant de plus Fr. 300'000.- a déjà été investi pour ce sujet. Il serait utile d'avoir un résumé de ce qui a été déjà dépensé pour faire quoi, et de savoir quelle est la différence avec ce montant de Fr. 95'000.- Cela permettrait une prise de décision plus sereine.

Le Syndic n'a pas l'impression d'avoir dépensé autant d'argent à ce propos jusqu'à présent. Ces dernières années figurait aux budgets un montant de Fr. 20'000.- à 30'000.- pour la gestion des archives courantes mais à ce jour pas davantage. On peut aussi passer par un préavis qui sera déposé dans le courant 2021 pour que chacun y voie plus clair.



Conseil Communal de Rolle

M. Paley reconnaît qu'il y a eu une mauvaise communication entre la Cofin et la Municipalité, entre autres parce qu'à peu près tous les postes du budget ayant augmenté, la Cofin a ressenti une certaine lassitude. Est-ce que ces hausses étaient justifiées sur tous les sujets? La patience des commissaires était un peu à bout ce qui a fait que certaines augmentations valables ont été retirées, avec l'envie de rejeter tout le budget. Par ailleurs, est-ce que la numérisation de documents ne pourrait pas être traitée par des étudiants en tant que jobs d'été par exemple, ce qui coûterait certainement moins cher que le traitement par une entreprise privée. Il devrait y avoir un employé communal capable de traiter ce sujet et d'organiser le travail fait par d'autres puisque ce sera récurrent.

Mme Ruchti s'interroge sur la coupe proposée pour l'archivage car il s'agit d'un vrai métier et il est important que la commune dispose d'archives traitées selon les normes et référencées. A l'heure où le télétravail a été mis en œuvre pour un maximum de collaborateurs, ne pas avoir accès aux archives en ligne et en tout temps est un réel problème et il fait sens de se rendre compte que le retard accumulé sur l'archivage doit être rattrapé.

M. Hay a présidé une commission en 2019 qui a approuvé un crédit de Fr. 508'045.- en tant que package pour renouveler l'informatique et la gestion électronique des documents. Le besoin et la réalisation de cet archivage sont rétroactifs, ce que personne ne conteste. On a effectivement perdu la vision d'ensemble et dans le cadre du Conseil communal personne ne travaille à plein temps sur la gestion électronique des documents de la commune; on se souvient de montants ici et là mais sans plus. On sait que la Municipalité veut archiver des milliers de pages mais sans savoir combien d'années sont concernées; si on sait que le travail sera effectué sur 3 ans par exemple on divise la somme prévue par 3 et c'est acquis.

M. Bréchon aimerait que la Municipalité propose un sous-amendement, par exemple à Fr. 30'000.-, pour une exécution de l'archivage sur 3 ans.

Le Syndic réplique qu'il prend tout ce qu'on lui donne pour que le travail puisse débuter. Il reviendra, par souci de transparence, sur ce qui pourra être fait avec le montant de Fr. 30'000.- et sur ce qui restera à faire. Il faut juste faire entrer la commune de Rolle dans le XXI^e siècle.

Le **sous-amendement** étant déposé, la Présidente le fait voter et la somme proposée de Fr. 35'000.- est **acceptée** à la majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte du deuxième amendement.

La Présidente ouvre la discussion sur le **l'amendement 2**.

M. Micello relève que le compte concerne l'achat de matériel pour les affaires culturelles, matériel qu'il faut renouveler. Il faut faire un roulement sur le matériel à disposition et il s'agit ici des parements de la commune, drapeaux, cantines. L'augmentation de Fr. 18'000.- est expliquée par ce renouvellement de matériel qui n'a pas été changé depuis plusieurs exercices. La Municipalité recommande donc le refus de l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est **accepté** par 22 oui, 14 non, 3 abstentions.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte du troisième amendement.

La Présidente ouvre la discussion sur **l'amendement 3**.

M. Micello confirme que le compte touche les dons, les aides et les subventions casuelles, sachant qu'il avait déjà été amendé l'année précédente. On parle des aides annuelles aux associations comme les Petits frères des pauvres, l'Arboretum, le Téléthron, etc... et le gros montant de ce compte concerne la Fedevaco qui regroupe toutes les subventions qui ne sont pas versées directement à des ONG et des associations qui travaillent sur les pays en voie de développement. La Municipalité recommande donc le refus de cet amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement qui est **accepté** par 22 oui, 16 non, 3 abstentions.



Conseil Communal de Rolle

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 4a et explique que le poste 4 regroupe plusieurs comptes concernant les manifestations/réceptions et subventions communales.

La Commission a constaté qu'il y a eu une restructuration dans ces comptes, c'est-à-dire des transferts de montants, une bascule et la création de nouvelles rubriques. Cependant, la Commission relève que l'ensemble des subventions augmente de plus de Fr. 115'000 par rapport au budget 2020. La Commission n'estime pas cette augmentation opportune. En 2020 le budget avait été amendé par le Conseil communal, des montants avaient été réduits et ils se retrouvent sans autres arguments dans le budget 2021. Aussi, la Commission propose de ramener les montants au budget 2020 et celui de l'amendement 4a à moins Fr. 2'000.-

La Présidente ouvre la discussion sur **l'amendement 4a**.

M. Joly explique que l'amendement 4 relève d'un certain nombre de constats de la Cofin. L'enjeu n'étant pas tant d'amender chacun séparément que de proposer un amendement global, mais pour des raisons techniques les amendements ont été séparés parce que la Cofin est allée chercher les postes où elle a trouvé des augmentations. Elle souhaitait plutôt recommander au Conseil de revenir au budget 2020, étant donné les circonstances et les moyens de la Commune, plutôt qu'amener des augmentations supplémentaires. En additionnant l'ensemble des rubriques du poste 4, on arrive à une trentaine de milliers de francs qui sont ainsi répartis. Il a été estimé plus sain de répartir plutôt que réduire un compte d'un gros montant, ce qui aurait été plus dommageable. Cela donne aussi l'opportunité au Conseil de faire des choix.

Mme Fries entend bien les explications de M. Joly. Il est dit qu'une réduction globale de Fr. 115'000.- est recommandée, mais qu'est-ce qui est réduit ? On n'a pas d'informations complémentaires. Quand elle a lu les amendements elle n'a pas compris ce qu'ils contenaient et ça manque d'informations.

M. Joly revient sur ses propos précédents et sur le fait que ce qui a été recherché étaient les augmentations. L'objectif n'était pas de cibler une prestation ou une autre et de la supprimer mais il s'agissait plutôt de dire que les budgets étaient maintenus et de faire avec ce que l'on a. A la Municipalité d'arbitrer et de choisir entre les divers projets ceux qu'elle veut maintenir et quels nouveaux projets elle souhaite faire aboutir tout en maintenant son budget dans le cadre de celui de 2020.

M. Bréchon confirme que l'amendement subdivisé en 7 parties concerne les natures 365300 « Subventions culturelles, sportives et sociales » et 317000 « Frais de réceptions et manifestations ». Le groupe rose-vert estime que cette réduction de Fr. 115'000.- est scandaleuse et veut augmenter le budget de cette même somme en déposant le **sous-amendement** suivant : « Dans le plan de relance proposé par le PS rollois en juin dernier, nous demandions à ce que l'avenir du Casino Théâtre soit assuré par le renouvellement rapide de sa convention de subventionnement. Force est de constater qu'aucune nouvelle dans ce sens n'a pu être pour l'heure apportée par la Municipalité et nous le regrettons. Cependant, et en parallèle, nous estimons que des moyens supplémentaires doivent être accordés à la culture, notamment à la production culturelle rolloise. Face aux incertitudes concernant la date de reprise des activités du Casino Théâtre, nous devons soutenir la culture dans le cadre de sa création et de sa transition vers de nouveaux modes d'expression compatibles avec les mesures sanitaires. Voici la raison pour laquelle nous déposons l'amendement suivant : augmenter les natures 365300 et 317000 des comptes 15 et 17 de Fr. 115'000.- au lieu de les diminuer de Fr. 115'000.- comme le propose la Cofin ». Il rappelle ensuite que le fait que les soirées des sociétés locales ont dû être annulées a creusé un gros déficit dans leurs caisses.

La Présidente, après une brève interruption de séance, indique qu'elle ne peut accepter ce sous-amendement en raison des points 4a à 4g qui sont détaillés par la Cofin et qui ne le sont pas par ce sous-amendement qui ne propose qu'un montant global, impossible par la suite à répartir dans les diverses natures.

M. Micello, ainsi que relevé par la Cofin, explique que le montant pointé de Fr. 2'000.- est un nouveau projet qui concerne l'illumination du Château pour la sensibilisation à l'autisme. Il revient sur le sous-amendement refusé et veut en rassurer les signataires car les comptes qui sont aujourd'hui affectés aux



Conseil Communal de Rolle

points 4a à 4g ne concernent pas l'activité du Casino-Théâtre, tous les comptes concernent les sociétés locales, sportives et culturelles ainsi que d'autres projets culturels. L'avenir du Casino-Théâtre n'est pas menacé, bien au contraire. Les travaux pour le renouvellement de la convention sont en cours et des réponses de partenaires institutionnels plutôt encourageantes ont été reçues, même s'ils sont eux-mêmes soumis à des restrictions budgétaires. Les discussions ont donc repris et la rédaction de la nouvelle convention est sur les rails.

M. Joly répète que la Cofin ne vise pas ce projet en particulier, mais relève que le jet d'eau de Genève est illuminé presque gratuitement et il trouve dommage que notre projet soit éphémère, même si le sujet en vaut la peine; l'impact ne sera pas forcément au rendez-vous surtout si le confinement est de rigueur.

M. Micello remercie la Cofin de la liberté qu'elle accorde à la Municipalité pour agir dans les comptes, mais s'il regarde la composition de ce compte il s'aperçoit qu'il touche des associations comme le sauvetage, le passeport vacances, l'APERRE, le soutien à la télévision régionale, à l'association de projets, à la ludothèque et autres qui sont annualisées et qui rentrent dans les budgets des associations. Ce serait un très mauvais signal aujourd'hui d'accepter l'amendement et de toucher aux budgets de ces associations.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement 4a qui est **accepté** par 22 oui, 16 non, 2 abstentions.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 4b.

La Présidente ouvre la discussion sur **l'amendement 4b**.

M. Micello stipule qu'il s'agit d'un nouveau compte et le montant proposé par l'amendement concerne des nouveautés : un soutien à un café socioculturel, des animations extérieures culturelles, des expositions et diverses subventions annualisées telles que le centre de percussions de La Côte, l'Usine à gaz, etc. Le montant proposé correspond donc à de nouveaux projets et la Municipalité recommande le refus de l'amendement.

la Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement 4b qui est **accepté** par 20 oui, 16 non, 4 abstentions.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 4c.

La Présidente ouvre la discussion sur **l'amendement 4c**.

M. Micello explique qu'il s'agit d'un nouveau compte, la rubrique sport qui regroupe les subventions aux sociétés locales sportives comme la gym, la nautique, le football, le tennis, la natation, etc. Le montant amendé correspond à ce qui est nouveau, à savoir les activités sportives qui ont été mises en place l'été dernier comme l'urban training, activités gratuites qui ont eu un franc succès. L'idée est d'élargir ce programme et de le proposer tout au long de l'année avec des animations intérieures en hiver et extérieures en été. Si le Conseil accepte cet amendement la Municipalité reviendra rapidement avec un préavis municipal plus global présentant la politique sportive qu'elle souhaite mettre en place.

Mme Fries s'oppose totalement à cet amendement car les activités qu'il concerne sont vraiment très très bien venues en ces temps difficiles et il est important que la population puisse garder le moral par des activités sportives et culturelles. Elle recommande le refus de l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement 4c qui est **accepté** par 20 oui, 16 non, 5 abstentions.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 4d.

La Présidente ouvre la discussion sur **l'amendement 4d**.

M. Micello informe que ce compte concerne des manifestations pour lesquelles la commune est impliquée en tant qu'organisateur ou partenaire, comme la fête de la danse, les terrasses du Casino, les résidences et Concerts de l'académie Osawa, le festival du film vert, etc. Le montant amendé correspond à peu près aux nouveaux projets prévus. Ce compte est amendé chaque année et la Municipalité recommande de refuser ce nouvel amendement.



Conseil Communal de Rolle

Mme Bermejo Dubois demande, par rapport au budget de l'année précédente, si toutes les manifestations citées ont dû faire l'objet d'un amendement pour être soutenues, leur coût ne figurant pas dans le budget. Autrement dit, le budget 2020 n'aurait pas suffi à supporter ces activités, de même que le budget 2019, et a-t-il fallu les amender pour ces activités?

M. Micello précise que pour les manifestations qu'il a citées, cette année les montants n'ont pas pu être engagés et n'apparaîtront pas dans les comptes puisqu'elles n'ont pas eu lieu. L'amendement proposé aujourd'hui concerne de nouveaux projets et ne touche en aucun cas les montants alloués aux manifestations citées auparavant.

Mme Bermejo Dubois demande si les Terrasses du Casino, le Festival du film vert, etc., pourront avoir lieu si l'on accepte l'amendement.

M. Micello répond par l'affirmative.

M. Founou demande quels sont ces nouveaux projets.

M. Micello répond qu'il s'agit entre autres d'un festival romantique au mois de juin, le Festival de la Harpe, par une association récemment créée. Les zones concernées seraient les abords du Château, les quais et l'île de la Harpe ; l'apport de la commune ne serait qu'une participation financière, et ne couvrirait pas l'entier du projet. Cela pourrait également être du festival de rue, des expositions et des animations extérieures estivales qui sont régulièrement amendées chaque année.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement 4d qui est **accepté** par 21 oui, 16 non, 4 abstentions.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 4e.

La Présidente ouvre la discussion sur l'**amendement 4e**.

M. Micello relève qu'il s'agit d'un nouveau compte qui concerne une politique sportive que la Municipalité aimerait mettre en place, telle la promotion sportive et des journées dédiées au sport auxquelles seraient liées les associations sportives. Il apparaît aussi le soutien aux soirées annuelles de la Gym Rolle et à Rolle natation qui organise la coupe de la Harpe. A nouveau les montants amendés touchent l'ensemble du compte et la Municipalité jugera au moment opportun de la façon de répartir le montant à disposition. La Municipalité recommande le refus de cet amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement 4e qui est **refusé** par 13 oui, 20 non, 5 abstentions.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 4f.

La Présidente ouvre la discussion sur l'**amendement 4f**.

M. Micello tient à défendre le budget tel que proposé. Il peut comprendre les coupes dans les nouveautés quand les budgets sont déficitaires tel que celui de 2021, mais là il s'agit d'un compte qui touche des manifestations qui sont depuis toujours organisées comme le feu d'artifice du 1^{er} août, les mérites rollois, le repas des aînés et qui sont inchangées depuis des années. Dans ce compte ne figure aucune nouveauté et il est en diminution par un transfert de comptes. Il recommande vivement de refuser l'amendement afin que les manifestations qui font la beauté de la commune tout au long de l'année puissent continuer d'exister.

M. Joly explique que l'objectif de la commission n'était pas de réduire ce qui existe déjà. Il devait y avoir une erreur sur le tableau qui a été reçu, et si cette erreur est confirmée il recommande de refuser l'amendement.

M. Paley a fait le contrôle de ce qui augmentait et il y a bien Fr. 115'000.- de plus mais la Cofin n'a pas retranché plus de Fr. 115'000.-. Il croit que des montants ont été transférés dans d'autres comptes donc ici il n'y a pas de diminution de budget par rapport à 2020, le même budget est reconduit mais avec des répartitions différentes. A son avis il n'y a pas d'erreur.



Conseil Communal de Rolle

M. Micello comprend la volonté de globalité mais là on part sur des lignes de comptes sur lesquelles il n'y a aucune marge de manœuvre. Si l'amendement est accepté, il faudra supprimer Fr. 23'000.- sur toutes ces manifestations.

Mme Fries, au vu des deux avis de la Cofin, veut savoir si l'amendement est retiré ou pas.

M. Joly garantit qu'éplucher un budget à 9 personnes en visioconférence avec des documents électroniques sous forme de tableaux, de PDF et de fichiers Excel, lorsqu'on ne sait pas si le commissaire qui se trouve derrière l'écran regarde le même tableau avec les mêmes chiffres, est un exercice qu'il ne recommande à personne. Il exprime une certaine lassitude au vu de l'effort à fournir pour rendre un travail digne de ce nom permettant au Conseil de se déterminer. Il n'a pas été possible de partager et de travailler comme avant. Il redit que la Cofin ne souhaitait pas réduire l'existant et les montants indiqués ne sont pas attribués à un projet en particulier, ils sont destinés à montrer les augmentations. Il a fallu faire abstraction des projets qui étaient derrière. Le montant de Fr. 23'000.- a été trouvé dans un tableau de réconciliation où il n'aurait pas dû se trouver. En tant que conseiller communal il pense raisonnable de prendre l'information reçue ce jour qui est plus claire que celle reçue par la Cofin auparavant.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement 4f qui est **refusé** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 4g.

La Présidente ouvre la discussion sur **l'amendement 4g**.

M. Micello rappelle qu'il y a Fr. 10'000.- de plus au budget pour la commission d'intégration suisses-étrangers car depuis le début de l'année cette commission s'est remise en question par rapport à l'évolution des travaux qui ont été faits jusqu'ici, ceci sur les conseils du Bureau cantonal de l'intégration qui a vivement conseillé de revoir la manière de fonctionner afin de pouvoir encore bénéficier des subventions cantonales. Le montant supplémentaire concerne un projet sur lequel la Cocise a travaillé depuis le début de l'année qui vise l'intégration à la vie citoyenne des étrangers, sachant que la commune en compte environ 48% et qu'une bonne partie a des droits de vote communal. Il semblait important que les droits de cette tranche de la population soient mis en valeur par une structure qui puisse les informer et leur permettre d'utiliser leurs droits civiques. Ce projet pourrait être soutenu par le Bureau Cantonal d'Intégration et une demande de subvention a été soumise à hauteur de 66% ; la participation communale sur ce projet serait à hauteur de 33%. Si la commune n'y participe pas, il sera logiquement compliqué d'obtenir des aides cantonales. La Municipalité recommande le refus de l'amendement.

M. Hay est membre de la Cocise ainsi que quelques autres conseillers plutôt PLR, et ceux-ci soutiennent fortement ce nouveau budget car ils ont remarqué le dynamisme et le potentiel de la commission et la justesse de l'action qui a été développée. Il tient à saluer le leadership de M. Micello qui a donné un bel élan à la commission, et à présent un projet vraiment sérieux est en cours. Il est destiné à aider les non-francophones à s'intégrer dans le contexte linguistique, par exemple en entrant dans les comités de sociétés locales. Il faut permettre aux étrangers de s'intégrer et ainsi refuser l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement 4g qui est **refusé** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 5.

La Présidente ouvre la discussion sur **l'amendement 5**.

M. Joly précise que les points touchés sont gérés par ENJEU et la facture sera payée quoi qu'il arrive. L'objectif de cet amendement est plutôt de faire passer un message pour s'assurer que les deniers d'ENJEU soient correctement gérés et que les projets soient financés et finançables, non seulement par ENJEU, mais par les communes qui devront y contribuer.

M. Micello rappelle que le même montant avait été amendé au budget 2020 et ce montant correspond à des projets sur lesquels la bibliothèque travaille en lien avec d'autres bibliothèques lors de prêts interbibliothèques par exemple. Il s'agit aussi de mutualisation des achats de grandes collections onéreuses pouvant être partagées. Et effectivement la facture sera payée par Enfance et Jeunesse.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'amendement 5 qui est **refusé** à une large majorité.



Conseil Communal de Rolle

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 6.

La Présidente ouvre la discussion sur l'**amendement 6**.

Le Syndic se trouve dans une situation d'incompréhension entre la Cofin et la Municipalité. L'amendement recouvre exactement ce que la Municipalité désire mettre en œuvre, à savoir faire un couplage avec l'informatique pour avoir un écouteur au lieu d'un appareil et donc effectivement ne pas acquérir des téléphones fixes. Ce qui est grave est que si l'amendement est accepté, la commune serait coupée du monde, n'ayant plus de téléphones dans le courant de l'année 2021 car la société ayant installé les postes actuels n'en assure plus le service. Par ailleurs, avec le télétravail le téléphone est vraiment nécessaire. Pour le logiciel e-séances la Municipalité a eu droit à une démonstration et ce logiciel permet de gérer des séances à distance de façon extrêmement rapide et efficace. Il permet d'archiver les séances et les PV de séances. Ce logiciel est fantastique et de nombreuses communes sont en train de l'acquérir. La somme y relative est correcte en regard de ce qu'il apporte en termes d'efficacité et de gestion des séances. Il recommande donc le refus de l'amendement.

M. Joly confirme que la Cofin n'a pas reçu le bon document concernant les nouveaux téléphones et le nouveau logiciel. La commission prend donc acte et au Conseil de décider.

Mme Rod désire clarifier le montant de Fr. 55'000.-. Est-il dévolu uniquement au logiciel e-séances ?

Le Syndic explique que ce montant recouvre les Fr. 25'000.- du logiciel e-séances et le solde correspond au projet téléphonique.

M. Founou demande s'il s'agit d'un investissement unique ou si des licences annuelles devront être acquises.

Le Syndic répond que c'est un investissement unique dont dépendront peut-être des licences ultérieurement.

M. Roland prend la parole pour signifier qu'il n'a jamais vu une telle confusion dans un budget, reconnaissant que les conditions pour les deux parties ont été difficiles. Toutefois, il ne prendra plus position d'ici à la fin de la séance puisqu'il ne sait pas sur quoi il vote.

M. Paley confirme qu'il s'agit de ces amendements un peu fougueux qui ont émaillé le budget et pour celui-là la commission a eu l'impression que la Municipalité voulait racheter des téléphones standards sans tenir compte d'une téléphonie moderne. Lui-même a préféré voter l'amendement et demander un préavis pour des explications détaillées.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 6** qui est **refusé** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 7.

La Présidente ouvre la discussion sur l'**amendement 7**.

Mme Choulât Pugnale informe que la Municipalité accepte l'amendement.

M. Founou veut des précisions de la part de la Municipalité car il ne comprend pas le terme disproportionné. Est-ce que l'installation d'arrosage n'est pas nécessaire pour un jardin ou est-ce que le devis ne correspond pas aux normes suisses ? Pourquoi est-ce que la Municipalité change de position ?

Mme Choulât Pugnale répond qu'en lieu et place d'une conduite enterrée, un tuyau d'arrosage sera tiré. Cela fonctionnera aussi bien mais en hiver il faudra déposer l'installation à cause du risque de gel. Si des parcelles supplémentaires sont créées dans le futur, la conduite sera enterrée.

la Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 7** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 8.

La Présidente ouvre la discussion sur l'**amendement 8**.

Mme Choulât Pugnale informe que la Municipalité accepte l'amendement et qu'elle va lisser les travaux sur 2021 et 2022.



Conseil Communal de Rolle

M. Founou demande si les normes concernent la sécurité. En fait à quelles normes est-il fait référence?

Mme Choulat Pugnale répond que des normes de sécurité ont été modifiées en 1988, en 2008 et en 2018 mais en finalité il est dit que tant que l'on ne touche pas la structure des jeux, il n'y a pas de problème.

Mme Ruchti comprend que tant que les enfants tombent sur des aires de jeux pas modifiées, ce n'est pas grave. Alors que l'on sait qu'il y a de nouvelles normes de sécurité sur ces places de jeu, on va faire passer la sécurité des enfants après une économie de Fr. 40'000.- ?

M. Hay a pour sa part compris que ces jeux ne sont pas dangereux en l'état. Ils sont par contre défraîchis et il faudrait les réparer mais on n'en a plus le droit. Il faut aussi savoir raison garder. Si on veut entretenir le parc on peut le faire dans la durée sans forcément tout faire à la hâte. Mieux vaut échelonner l'entretien ce qui permet de lisser la dépense et d'avoir des jeux en bon état.

Mme Ruchti ne comprend pas et tire le parallèle avec la sécurité routière... pour elle la sécurité des enfants est une priorité ; tous les jours les normes évoluent. Comment peut-on couper dans un budget un montant de Fr. 40'000.- dévolu à la sécurité des enfants ?

Mme Bermejo Dubois demande à l'assemblée d'être pragmatique, car si les Municipaux qui sont des gens responsables acceptent l'amendement, on peut leur faire confiance. Evitons de perdre du temps afin d'éviter le renvoi de séance à minuit.

Mme Choulat Pugnale précise que la structure métallique en question est installée depuis de nombreuses années, des milliers d'enfants y ont joué sans qu'aucun accident ne se produise. Les normes de sécurité ont effectivement évolué à plusieurs reprises, et lorsqu'un jeu a été construit conformément à la norme en vigueur lors de sa construction, ce qui est le cas, il peut rester en place sans modification même si la norme a évolué. Par contre, si la structure bénéficie de quelques réfections, l'installation doit devenir 100% conforme à la norme la plus récente. Si elle pensait que l'installation manquait de sécurité, elle n'aurait pas accepté l'amendement.

M. Scaiola trouve cette remarque hallucinante car si on faisait confiance aux Municipaux on n'aurait pas ce soir à traiter 28 amendements sur le budget.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 8** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 9.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 9.

Mme Choulat Pugnale informe que la Municipalité accepte l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 9** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 10.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 10.

Mme Choulat Pugnale informe que la Municipalité accepte l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 10** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 11.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 11.

Mme Choulat Pugnale informe que la Municipalité accepte l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 11** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 12.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 12.

Mme Choulat Pugnale informe que cela fait quatre ans que la Municipalité priorise, et elle accepte l'amendement.



Conseil Communal de Rolle

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 12** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 13.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 13.

Mme Choulat Pugnale informe que la Municipalité refuse grandement l'amendement car les gaines de ventilation doivent être nettoyées et le montant de Fr. 8'000.- du budget précédent ne suffit pas; selon les devis demandés le montant des travaux est de Fr. 13'000.-.

Mme Rod aimerait l'explication de la Cofin sur le pourquoi du montant qu'elle juge trop important.

M. Joly explique que la commission a reçu peu de détails sur cet élément, le montant des devis n'a pas été discuté. Au Conseil de prendre une décision.

M. Hay souligne que les gaines de ce type sont extrêmement dangereuses quand elles sont mal entretenues et il faut refuser l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 13** qui est **refusé** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 14.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 14.

Mme Choulat Pugnale informe qu'il s'agit de charges qu'il faudra payer de toute façon. Elle refuse l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 14** qui est **refusé** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 15.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 15.

Mme Choulat Pugnale dit que pour les mêmes raisons que pour le point précédent, il faut refuser l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 15** qui est **refusé** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 16.

La Présidente ouvre la discussion sur l'**amendement 16**.

Mme Tecon annonce que la Municipalité refuse l'amendement. En effet il n'est pas nécessaire d'établir un préavis pour faire la démonstration de la nécessité pour la commune de Rolle de se doter d'une personne qui puisse se pencher à nouveau sérieusement sur les questions environnementales et énergétiques. En effet, dès mi-2017 lors du départ du délégué à l'énergie, la Municipalité n'a pas tenté cette proposition, attendant des jours meilleurs. La responsable des dicastères concernés dit aujourd'hui qu'il n'est plus possible de continuer ainsi, ce n'est pas raisonnable. Comme minimum incontournable il s'agit de suivre les évolutions du concept énergétique dans les divers plans de quartiers entrés en vigueur, dont un éventuel site 2000 Watt dans le cadre du plan de quartier Schenk. Le plan d'action établi en 2016, qui touche différents domaines, conçu pour être suivi et évolutif, doit être repris afin de progresser dans les mesures. Le gros travail sur la mobilité de 12 dossiers : requalification RC1 – liaison mode doux gare/ A1 – aménagement passage inférieur route des Quatre communes – chemin directeur plateforme multimodale – liaison gare/Mont sur Rolle – aménagement place de la gare nord, gare routière et place de la gare sud – le P+R de la gare – les projets routiers liés aux plans de quartier gare nord/Schenk – la jonction A1 – la rue du Temple et son éventuelle zone de rencontre – le plan directeur du stationnement – le parking Coop - et le suivi des projets d'agglomération et procédures de demandes de subventions. Tous ces projets sont actuellement sur la table du service de l'urbanisme qui les a amenés à maturation et qui sont ou vont être repris dans le dicastère de M. Haldimann pour exécution. Pour une commune centre telle que Rolle sans aucune ressource interne, qu'il s'agisse d'énergie ou de mobilité, ce n'est pas responsable.



Conseil Communal de Rolle

M. Bréchon est perdu car on devait parler d'énergie et de développement durable et la Municipale a également parlé de mobilité, sauf erreur le point 18 du budget. Il aimerait pour sa part s'en tenir au point 41 et dire ceci : « selon le projet de budget qui nous est proposé, la Municipalité envisage de créer un 0,4 EPT pour un poste de délégué à l'énergie. Un montant de Fr. 30'000.- pour ce poste paraît trop faible afin de recruter une personne avec un profil de technicien qui puisse apporter la plus-value nécessaire à la commune dans ce domaine. Nous regrettons que la Municipalité ne soit pas venue devant ce Conseil avec un préavis global sur la question énergétique avec un plan climat ambitieux qui pourrait également profiter à toute la relance économique. Un tel préavis aurait pu intégrer cet EPT afin que le Conseil sache exactement quel sera le cahier des charges de cet employé, ses objectifs, mais surtout quelle sera la vision de la Municipalité en matière énergétique. L'occasion aussi de rappeler qu'indépendamment des ressources nécessaires au sein de l'administration pour faire avancer ces projets, et le groupe rose-vert soutiendra le renforcement de l'administration rolloise, c'est à la Municipalité de créer une vision, une stratégie, un plus dans le développement de la question énergétique. Force est de constater que malgré des éclairages publics performants, la Municipalité évolue dans le noir le plus total sur ces questions. Dès lors le groupe rose-vert propose un **sous-amendement** afin d'augmenter le montant alloué à l'engagement de ce délégué à l'énergie, et de le passer de Fr. 32'200.- à Fr. 50'000.- ».

Mme Tecon répond qu'évidemment la mobilité fait complètement partie des problèmes environnementaux et le plan d'action que le Conseil a vu et approuvé est la ligne directrice qui a été fixée en 2016. Avant d'être super-ambitieux avec des projets d'avenir fabuleux, la Municipalité aimerait simplement pouvoir suivre les projets en cours pour que rien ne soit laissé de côté et pour que ces thématiques puissent être intégrées.

M. Paley soutient l'idée d'un préavis plus clair sur l'engagement d'un délégué à l'énergie, et aujourd'hui il ne comprend guère mieux mais ne propose pas d'augmenter. Il aimerait disposer de plus d'explications car ce qui est demandé est une personne supplémentaire au service technique sans qu'il soit question d'énergie.

Mme Tecon peine à entendre ce qu'elle entend. Pour être claire elle explique que depuis que le délégué à l'énergie est parti, en 2017, c'est l'urbanisme de la commune qui essaie tant bien que mal de gérer ces thématiques, de se rendre aux séances techniques par rapport à la mobilité des vélos, par rapport aux mesures d'agglomération; ça touche effectivement l'énergie et ce ne sont pas que les bâtiments communaux qui vont utiliser plus ou moins d'énergie. Le plan d'action touche 5 domaines différents qui vont de la mobilité à la communication, à l'énergie, etc. Depuis 2017 Mme Montanet n'a pas eu le temps de s'en charger, mais la Municipalité espérant une meilleure situation financière avait pensé pouvoir à nouveau travailler ces thématiques correctement. Le label « Cité de l'énergie » a été obtenu il y a quelques années grâce à du très bon travail rapide. A présent le plan d'action fait partie intégralement du dossier pour le label cité de l'énergie mais il faut suivre de façon compétente et professionnelle. Si l'engagement ne peut se faire, Mme Montanet recevra la consigne de ne plus toucher à ces thématiques car elle n'en aura pas le temps ; des dossiers sont restés en arrière à cause de tâches ne faisant pas partie de son cahier des charges. C'est le choix du Conseil que le travail se fasse bien ou non.

M. Joly pense que nombreux sont les conseillers à attendre un plan climat et la question à présent est de savoir si on fait un plan climat en engageant une personne qui se chargera de l'énergie, de ce qui tourne autour de la mobilité à Rolle, ou si l'on engage quelqu'un qui va participer à la construction du plan climat. Cet amendement est en lien avec l'amendement suivant et si on va de l'avant avec ce sujet, il faudra être cohérent avec la suite.

Mme Tecon relève que le Conseil a accepté un postulat au sujet du plan climat et des offres émanant de trois bureaux d'ingénieurs ont été reçues pour des montants variant entre Fr. 20'000.- et 25'000.-.

On peut bien dépenser cette somme, tout le monde sera content, mais personne ne mettra en œuvre ni ne suivra le plan climat.

M. Founou comprend que la Municipalité exprime un besoin de personnes au sein du service technique pour la gestion de ces thématiques. On sait bien qu'elles prennent une importance colossale. Des lois sont votées à l'échelle fédérale, cantonale, beaucoup de choses se passent. A l'échelle communale, sans



Conseil Communal de Rolle

compétence interne on n'y arrive pas. Ce que la Municipalité demande est le strict minimum et le besoin existe vraiment. L'enjeu est la transition énergétique.

Mme Rod était également confuse au vu du mélange entre énergie et mobilité, mais convient que ces sujets sont liés. Elle privilégie le préavis qui permet d'avoir une vision globale de tous ces sujets liés et se pose la question de la pertinence de simplement mettre ces montants au budget.

La Présidente clôt la discussion et fait voter le **sous-amendement** qui propose d'augmenter la somme à Fr. 50'000.- au lieu de Fr. 32'200.-. Il est **refusé** par 23 non, 16 oui, 1 abstention.

La Présidente passe au vote sur l'**amendement** qui est **refusé** par 25 non, 10 oui, 3 abstentions.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 17.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 17.

Mme Tecon constate que si on enlève Fr. 10'000.- on arrive tout juste à faire un plan climat, et c'est tout.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 17** qui est **refusé** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 18.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 18.

Mme Tecon précise qu'actuellement 14 dossiers sont traités dans le cadre de l'urbanisme et rappelle que la commune n'a participé à aucun financement d'honoraires des derniers plans de quartiers. Elle essaie encore actuellement, avec un certain succès, d'établir des conventions pour éviter de faire la banque pour les propriétaires. Dans le flux tellement tendu du travail, les projets les plus importants et urgents sont prioritaires. Malgré tout la commune tâchera de faire avec Fr. 30'000.- de moins.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 18** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 19.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 19.

M. Haldimann explique que le montant de Fr. 15'000.- correspond à la pose d'une bande PCR le long du parking à la rue du Port. Il pense que faire l'économie de ce montant sera préjudiciable parce que l'état de la chaussée à cet endroit nécessite vraiment une intervention. La Municipalité refuse l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 19** qui est **accepté** par 17 oui, 16 non, 4 abstentions.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 20.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 20, mais à la demande d'une conseillère la séance est levée quelques instants pour une pause après 4 heures de séance.

La Présidente rouvre la séance par l'appel, des conseillers ayant quitté la salle. Le quorum étant atteint, la séance reprend par la discussion sur l'amendement 20,

M. Haldimann informe que la Municipalité accepte l'amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 20** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 21.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 21.

M. Haldimann annonce que la Municipalité s'oppose, en partie, à cet amendement car il est vraiment nécessaire de changer la tondeuse autoportée devenue obsolète et qui montre de grands signes de dangerosité.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 21** qui est **refusé** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte des amendements 22 et 22 bis qui sont connexes.



Conseil Communal de Rolle

La Présidente ouvre la discussion sur les amendements 22 et 22 bis.

M. Haldimann dit que la Municipalité est d'accord avec ces amendements.

La Présidente clôt la discussion et fait voter les **amendements 22 et 22 bis** qui sont **acceptés** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 23.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 23.

Mme Choulat Pugnale informe que cet amendement est accepté par la Municipalité.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 23** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 24.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 24.

Mme Choulat Pugnale informe que cet amendement est accepté par la Municipalité.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 24** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 25.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 25.

Mme Choulat Pugnale informe que cet amendement est accepté par la Municipalité.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 25** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 26.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 26.

Mme Choulat Pugnale informe que cet amendement est accepté par la Municipalité.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 26** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 27.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 27.

Mme Tecon informe que cet amendement est accepté par la Municipalité.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 27** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 28.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 28.

Mme Tecon informe que cet amendement est accepté par la Municipalité.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 28** qui est **accepté** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 29.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 29.

M. Micello informe que comme pour ENJEU, la commune n'a pas voix au chapitre puisque les factures doivent être honorées. La Municipalité recommande donc le refus de cet amendement.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 29** qui est **refusé** à une large majorité.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 30.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 30.

M. Micello informe que la dépense a été portée au budget suite à une interpellation d'un conseiller communal, ceci à titre de prévision, ne connaissant pas la réponse de la Municipalité ni le positionnement



Conseil Communal de Rolle

du Conseil communal. Néanmoins la Municipalité accepte cet amendement et reviendra avec un préavis municipal lorsque la réponse aura été donnée au Conseil.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 30** qui est **accepté** par 25 oui, 12 non, 2 abstentions.

Le rapporteur, Mme Schlup, lit le texte de l'amendement 31.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement 31.

Le Syndic et la Municipalité considèrent cet amendement comme une mauvaise nouvelle. Il y a eu, de la part de conseillers, des interpellations sur le personnel démissionnaire, et une part de l'explication de ces départs se trouve dans le fait que les salaires sont gelés depuis trois/quatre ans. Il a été essayé de conserver une enveloppe de salaires depuis quatre ans, tout en maintenant l'efficacité, mais cela fait plusieurs années que le message que les finances rolloises ne vont pas bien est transmis au personnel, « faisons des efforts et des sacrifices ». Si cette enveloppe est encore amendée il sera possible de ne récompenser personne. L'idée de la Municipalité pour la nouvelle année était de ne pas accorder d'augmentations de salaires mais par contre de récompenser les collaborateurs par des primes. Il faut savoir qu'avec le Covid la tâche des employés n'a pas été simple. Il y a eu de l'absentéisme et ce sont les collègues qui ont dû être solidaires pour compenser les absences. On peut considérer que le personnel a fourni un effort supplémentaire. Un projet ERP est en route, on est à bout touchant mais cela a signifié du travail supplémentaire pour une bonne partie des collaborateurs, y compris pour les responsables du projet. Des informaticiens jeunes et compétents ont relevé ce challenge et devoir leur dire qu'ils n'auront rien de plus en finalité sera difficile. Ce projet ERP a été réussi avec des moyens extrêmement limités ce qui a permis des économies. Ce n'est vraiment pas la bonne année pour amender les salaires et il y a risque de réactions de la part des employés communaux. La Municipalité propose donc le refus de l'amendement.

M. Joly explique que la Cofin a eu une grande compréhension pour tout le travail effectué par le personnel communal et l'amendement n'a rien à voir avec le fait de vouloir réduire les salaires ou ne pas les augmenter. La question était de savoir si une augmentation était prévue dans le budget. La réponse reçue de la Municipalité était que 1% d'augmentation était prévu pour l'ensemble du personnel communal. Ce qui a fait bondir les membres de la commission c'est que vis-à-vis des citoyens, qui eux ont des situations variées en 2020, il paraissait incongru de recevoir cette réponse de 1% d'augmentation pour tous les collaborateurs. D'après la réponse du Syndic, il comprend que tel n'est pas le cas. L'objectif était d'ouvrir la discussion et il ne pense pas que les membres de la commission souhaitent supprimer toute augmentation. A titre personnel il pense indispensable que la Municipalité ait un peu de liberté d'action afin de pouvoir reconnaître le travail effectué en 2020 par d'aucuns.

Le Syndic reconnaît que tout est mélangé ; les primes, les augmentations de salaires, et il faut réfléchir car au fond l'année est écoulée, on devrait récompenser le travail de cette année écoulée depuis le budget 2020 depuis une réserve spéciale primes, et au lieu de cela on en discute depuis le budget 2021. Comment revenir en arrière, au moins pour une certaine partie de primes et de récompenses pour l'année en cours.

M. Hay pense que ce que le Syndic vient d'expliquer illustre une incompréhension. Ce qui aurait choqué eut été d'augmenter de façon linéaire les salaires des employés communaux alors que bien des citoyens ne sont pas dans une situation favorable. S'il s'agit de primes, il votera en faveur de l'augmentation.

M. Founou se demande si le concept de primes était en vigueur les années précédentes ou pas.

Le Syndic admet qu'il y a toujours eu 1% et souvent il y a eu augmentation du coût de la vie qui a passé dans le cadre de ce 1%. Certaines fois l'augmentation du coût de la vie a été appliquée mais au détriment de l'augmentation de salaire. Ce % a toujours existé et ce n'est pas toute cette somme qui sera dépensée, les choses seront cadrées et cette année il s'agit spécifiquement de primes et non pas d'augmentations de salaires.



Conseil Communal de Rolle

Mme Ruchti, qui a auparavant interpellé la Municipalité sur les démissions en série du personnel communal ces derniers mois en demandant si un climat d'austérité pour faire toujours plus avec moins n'était pas décourageant, trouverait déplacé que pour des collaborateurs mis à mal cette ligne budgétaire soit supprimée.

La Présidente clôt la discussion et fait voter l'**amendement 31** qui est **refusé** à une large majorité. Elle ouvre ensuite la discussion sur les différents centres :

1. Administration générale.

M. Bréchon annonce le dépôt d'un **amendement** du groupe rose-vert sur le compte 18 – Transports publics : « Délégué mobilité. Selon le projet de budget qui nous est proposé, la Municipalité envisage de créer 0,4 EPT pour un poste de délégué à l'énergie. Cela étant, nous estimons que si l'énergie est un sujet prioritaire, la mobilité l'est aussi. Nous souhaiterions que la Municipalité se dote d'un plan de la mobilité douce ambitieux, associé à une régulation de la circulation automobile comme le passage à 30 km/h. Dès lors nous proposons l'amendement suivant, afin de créer un 0,4 EPT pour un poste de délégué à la mobilité dans les mêmes proportions ».

La Présidente reprend la main en informant que selon l'article 89 du règlement du Conseil communal de Rolle « les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la commission se soient prononcées ». Suite à cela, elle propose une brève interruption de séance. A la reprise elle demande à la Municipalité quelle est sa position.

M. Haldimann explique qu'au vu de tout ce qui est exigé dans le domaine de la mobilité, il voit d'un bon œil cet amendement.

La Présidente demande alors quelle est la position de la commission.

M. Joly, au nom de la commission des finances, estime que les conditions ne sont pas remplies pour évaluer la pertinence de la création de ce poste ; il est donc contre.

La Présidente fait voter la prise en compte de l'amendement. Le résultat est que l'amendement est refusé par 20 non, 13 oui, 3 abstentions.

2. Finances. Pas d'intervention.

3. Domaines et bâtiments. Pas d'intervention.

4. Travaux. Pas d'intervention.

5. Instruction publique et cultes. Pas d'intervention.

6. Police. Pas d'intervention.

7. Sécurité sociale.

M. Bréchon annonce le dépôt d'un **amendement** du groupe rose-vert sur le compte 71 Service social communal (7100.366500 aides complémentaires communales): « Bons d'achat. En juin de cette année le PS Rolle a proposé un plan de relance pour des lendemains solidaires à Rolle. Le but est que notre Commune se dote d'un vrai plan de relance sociale, économique et culturelle. Malgré nos nombreuses demandes, nos interventions au Conseil et les nombreux relais parmi nos habitant-e-s, force est de constater que la Municipalité n'a entrepris qu'une partie infime de nos demandes légitimes. Un des points centraux de notre plan de relance, soit la distribution de bons d'achat aux ménages rollois n'a toujours pas été mis en œuvre. Aucune trace non plus de financement par le budget. A ce stade il faut préciser que cette mesure s'inscrit tant dans le soutien au pouvoir d'achat des ménages qu'en soutien des commerces locaux et de proximité. Par ailleurs, et on l'a vu ces derniers mois, de nombreuses communes ont mis en place un tel programme, qu'elles soient de majorité de gauche, comme Lausanne, ou de majorité PLR, comme la nôtre ou Yverdon. Au vu de ces éléments, nous proposons l'amendement suivant: « Ainsi la Municipalité pourra mettre en œuvre une mesure concrète de soutien aux commerces et aux ménages dès les premiers mois de l'année. Nous sommes persuadés qu'une telle proposition peut trouver une majorité au sein de ce conseil bien au-delà des clivages. Dès lors nous proposons d'augmenter le montant de cette ligne budgétaire de Fr. 300'000.-, soit Fr. 50.- par habitant ».

M. Micello annonce que la Municipalité n'entre pas en matière sur l'amendement; elle est toujours en phase de réflexion. Il est clair que les contraintes budgétaires sont un argument à prendre en compte et réponse sera donnée ultérieurement, le cas échéant avec un préavis.



Conseil Communal de Rolle

La Présidente mentionne que le montant en question représente une majoration de plus de 10% par rapport au montant budgété, et toujours selon l'article 89 du règlement du Conseil Communal, il est refusé.

8 Services industriels. Pas d'intervention.

La Présidente ouvre alors la discussion sur le fond du budget. La parole n'étant pas demandée elle clôt la discussion et passe au vote qui montre que le budget 2021 amendé est accepté à la majorité, à hauteur du montant de Fr. 8'191'297.-.

« Fondée sur le rapport, la commission ad hoc vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes. :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** N° 55 de la municipalité du 2 novembre 2020
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

Décide

d'adopter le budget 2021 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de Fr. 8'191'297.-

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2020

Elle annonce ensuite la clôture de la séance et les points non traités seront repris lors de la séance suivante.

Mme Fries propose de rétrocéder les jetons de présence de cette soirée aux Cartons du Cœur.

Mme Perren a également une proposition pour le don des jetons de présence, mais au Sésame qui a lancé une opération pour l'émission Cœur à Cœur de la RTS sur l'enfance maltraitée.

M. Micello fait le lien entre les deux conseillères car l'association des Cartons du Cœur est portée à Rolle par Sésame et il propose le versement des jetons de présence à l'association Sésame qui recouvre les deux associations en question.

Ces propositions sont approuvées par acclamations.

La Présidente termine en souhaitant de belles Fêtes à chacune et chacun et donne la parole à Mme Schmutz. Cette dernière annonce que ce conseil est son dernier, après 18 ans de travail dans l'organe législatif. Elle est saluée par des applaudissements nourris.

La Présidente clôt la séance à 23h57.

Au nom du Conseil communal

Pascale VOLLENWEIDER
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire